

Flash Info 10 – 05/10/2011 – Natura 2000: Exonération Précompte immobilier 2011

## **Natura 2000 : Précompte immobilier : exonération dès 2011 ... ... tant pour les forêts que pour les terres agricoles !**

La protection et le maintien de la biodiversité, objectifs du réseau Natura 2000, impliquent diverses contraintes dont la mise en place de mesures par les propriétaires concernés. Grâce aux négociations menées en votre nom par NTF, l'impact financier de ces mesures est couvert, **entre autres, par l'exonération du précompte immobilier.**

**Cette exonération est effective dès cette année 2011**

L'administration a communiqué aux services du cadastre la liste des parcelles cadastrales concernées, en tout ou en partie. Le travail d'actualisation de ces données est énorme. Il a été initié cette année et nécessitera un certain temps encore.

**Nous invitons les propriétaires concernés à introduire une réclamation afin que les montants indûment réclamés, voire payés, soient remboursés dans le meilleur délai.**

Vous devrez cependant faire preuve de patience car la procédure est susceptible de durer plusieurs mois, voire, dans certains cas, quelques années.

Vous trouverez en annexe quelques éclaircissements complémentaires sur :

- les textes légaux de référence établissant l'exonération du Précompte Immobilier pour 2012 et 2011
- la procédure à suivre et les éléments à mentionner impérativement dans votre courrier de réclamation
- un modèle de lettre de réclamation à adapter à votre situation
- les adresses des Directions régionales des contributions directes
- les références des arrêtés de désignation des 8 sites pilotes

**NTF reste à votre service pour informations et assistance  
dans vos démarches administratives.**